



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

---

**MESURER**

& AMÉLIORER LA QUALITÉ

---

**RAPPORT DE  
CERTIFICATION**

---

**CENTRE HOSPITALIER  
SAINTE MARIE**

19 cours du temple

Bp 241

07002 PRIVAS



Validé par la HAS en Avril 2022

---

Ce document ainsi que sa référence bibliographique sont téléchargeables sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)



Haute Autorité de santé – Service communication et information  
5 avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00  
© Haute Autorité de santé – Avril 2022

# Sommaire

---

|   |    |
|---|----|
| Préambule   | 4  |
| Décision  | 7  |
| Présentation  | 8  |
| Champs d'applicabilité  | 9  |
| Résultats   | 10 |
| Chapitre 1 : Le patient   | 11 |
| Chapitre 2 : Les équipes de soins   | 13 |
| Chapitre 3 : L'établissement  | 15 |
| Table des Annexes   | 17 |
| Annexe 1. Liste des établissements géographiques rattachées à la démarche | 18 |
| Annexe 2. Synthèse des activités réalisées par l'établissement en 2022    | 23 |
| Annexe 3. Programme de visite   | 27 |

# Préambule

La certification, mission confiée à la Haute Autorité de Santé (HAS) par les ordonnances de 1996, est une procédure d'évaluation externe des établissements de santé publics et privés effectuée par des professionnels (des pairs) mandatés par la HAS : les experts-visiteurs. Cette procédure quadri-annuelle, indépendante de l'établissement et de ses organismes de tutelle, porte sur le niveau de qualité et de sécurité des soins délivrés aux patients. Obligatoire, elle est codifiée à l'article L6113-3 (et suivants) du code de la santé publique.

La certification constitue une des modalités de mesure de la qualité des soins en établissements de santé et vise l'appropriation des standards de la qualité par les établissements. Elle y favorise également la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Elle est une certification globale et non une certification de toutes les activités de l'établissement. En effet, le dispositif porte sur le fonctionnement global de l'établissement et n'a pas vocation à évaluer spécifiquement le fonctionnement de chaque secteur d'activité.

Elle fournit une évaluation de la qualité et de la sécurité des soins des établissements de santé aux usagers et aux Agences régionales de santé (ARS) sans se substituer aux inspections et contrôles de sécurité sanitaire menés par ces autorités de tutelle.

Cette démarche nationale est réalisée selon des standards internationaux : la procédure de certification est elle-même évaluée par l'International Society for Quality in Health Care via l'International Accreditation Program (IAP), le seul programme international qui accrédite les organismes qui accréditent des structures de soins. La HAS a obtenu de l'ISQua en 2018 le renouvellement de son accréditation pour son activité de certification.

**Une évaluation qui s'appuie sur un référentiel élaboré par la HAS en concertation avec les professionnels de santé, les organisations représentatives et les représentants des usagers...**

Chaque établissement de santé est évalué sur les critères génériques, s'appliquant à tout l'établissement, ainsi que sur des critères spécifiques relevant :

- de populations spécifiques : enfant et adolescent, patient âgé, personne en situation de handicap,
- de modes de prise en charge spécifiques : ambulatoire, hospitalisation à domicile (HAD), SAMU-SMUR, urgences, soins critiques (soins continus, soins intensifs et réanimation)
- de secteurs d'activités spécifiques : chirurgie et interventionnel, maternité, psychiatrie et santé mentale, soins de suite et de réadaptation (SSR), unité de soins de longue durée (USLD).

Ce référentiel, publié sur le site Internet de la HAS, comprend des critères ayant des niveaux d'exigence différents :

- des critères standards correspondent aux attendus de la certification;
- des critères impératifs correspondent à ce que l'on ne veut plus voir au sein d'un établissement de santé. Ils ont un impact particulier dans la décision de certification. En effet, si une évaluation de l'un de ces critères est négative pour un ou plusieurs de ses éléments d'évaluation, la HAS se réserve le droit de ne pas accorder la certification de l'établissement.
- des critères avancés correspondent à des exigences souhaitées mais non exigibles à ce jour. Ils correspondent potentiellement aux critères de certification de demain et sont valorisés pour les établissements qui peuvent y répondre sous condition d'un niveau minimal sur l'ensemble des critères standards et impératifs.

**| ... et sur des méthodes**

- des patients traceurs pour évaluer la qualité et la sécurité de la prise en charge d'un patient dans l'établissement de santé
- des parcours traceurs pour évaluer la continuité et la coordination de la prise en charge des patients, le travail en équipe et la culture qualité et sécurité au cours d'un parcours de soins défini
- des traceurs ciblés pour évaluer la mise en œuvre d'un processus ciblé
- des audits systèmes pour évaluer les organisations de l'établissement et s'assurer de leur maîtrise sur le terrain
- des observations pour évaluer les conditions générales de qualité et de sécurité des soins.

## **| Un rapport de certification structuré en 3 chapitres**

Les résultats des évaluations réalisées durant une visite de l'établissement par des experts-visiteurs se traduisent dans un rapport de visite articulé en cohérence avec les 3 chapitres du référentiel.:

- Le premier chapitre concerne directement le résultat pour le patient. Tout au long de sa prise en charge, ses droits sont respectés, ses besoins spécifiques pris en compte de la même façon que ses attentes et ses préférences. Au-delà, l'engagement du patient est recherché. Son implication comme partenaire de sa prise en charge, tout comme celle de ses proches et aidants, est favorisée par l'expression de son point de vue sur son expérience et le résultat des soins.
- Le deuxième chapitre concerne les équipes de soins, à tous les niveaux. La certification vise à apprécier leur capacité à rechercher la pertinence, l'efficacité et la sécurité des soins, à se concerter et se coordonner tout au long du parcours du patient. Elle met également l'accent sur la maîtrise des risques liés au soin. Les analyses des événements indésirables associés aux soins, notamment les événements indésirables graves ainsi que des rapports de certification précédents conduisent à mettre un accent particulier sur le risque infectieux et le risque lié aux médicaments.
- Le troisième chapitre concerne l'établissement et sa gouvernance (direction et commission/conférence médicale d'établissement). Cette dernière favorise l'insertion territoriale en lien avec les autres acteurs de l'offre de soins et médico-sociale. Elle impulse une dynamique forte d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins qui associe et soutient les équipes, ainsi que les patients, représentants d'usagers et associations de malades.

Cette structuration permet l'analyse croisée entre le résultat pour le patient, les pratiques mises en œuvre par les équipes de soins et la dynamique impulsée par la gouvernance de l'établissement et du groupement, le cas échéant.

## **| Une décision et un rapport rendus publics**

Sur la base du rapport de visite, complété d'éventuelles fiches d'anomalies et des observations de l'établissement, la HAS adopte le rapport de certification et rend une décision. La HAS peut prononcer trois types de décision :

- une décision de certification valable quatre ans qu'elle peut assortir d'une mention ;
- une décision de non-certification impliquant la mise en œuvre d'une nouvelle procédure dans un délai maximum de deux ans ;
- une décision de certification sous conditions ; une nouvelle procédure est alors programmée dans un délai compris entre six et douze mois. À l'issue de cette seconde procédure, la HAS constate si l'établissement a rempli les conditions pour être certifié. Elle prononce alors une décision de certification, avec ou sans mention, ou une décision de non-certification.

Le rapport et la décision sont publiés sur le site Internet de la HAS et communiqués à l'autorité de tutelle de l'établissement.

L'établissement doit en assurer la plus large diffusion interne. Il doit notamment la porter à la connaissance des instances délibérantes, de la commission ou conférence médicale d'établissement et de la commission des usagers.

Ce rapport de visite est produit par l'équipe des experts-visiteurs dans un délai d'une quinzaine de jour après la fin des évaluations et de la réunion de restitution, il est transmis à l'établissement pour que celui-ci puisse formuler ses observations. Il sera remis également à la HAS et fera partie des éléments de référence pour l'élaboration du rapport de certification

# Décision

Au vu des éléments mentionnés dans le présent rapport, issus de la visite sur site, la Haute Autorité de santé décide la certification de l'établissement.

# Présentation

| CENTRE HOSPITALIER SAINTE MARIE |   |
|---------------------------------|---|
| Adresse                         | 19 cours du temple<br>Bp 241<br>07002 PRIVAS FRANCE |
| Département / Région            | Ardèche / Auvergne-Rhône-Alpes                      |
| Statut                          | Privé   |
| Type d'établissement            | Établissement de santé privé d'intérêt collectif    |

**Établissement(s) juridique(s) rattaché(s) à cette démarche (la liste des établissements géographiques se trouve en annexe 1)**

| Type de structure       | N° FINESS | Nom de l'établissement                      | Adresse   |
|-------------------------|-----------|---|---|
| Établissement juridique | 630786754 | ASSOCIATION<br>HOSPITALIERE SAINTE<br>MARIE | 12 rue de l'hermitage-cs20099<br>Cs 20099<br>63407 CHAMALIERES FRANCE |

## Synthèse des activités réalisées par l'établissement au 2022

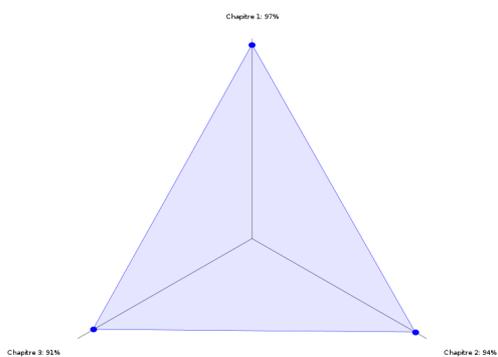
Vous trouverez en annexe 2 l'ensemble des activités réalisées par l'établissement.

# Champs d'applicabilité

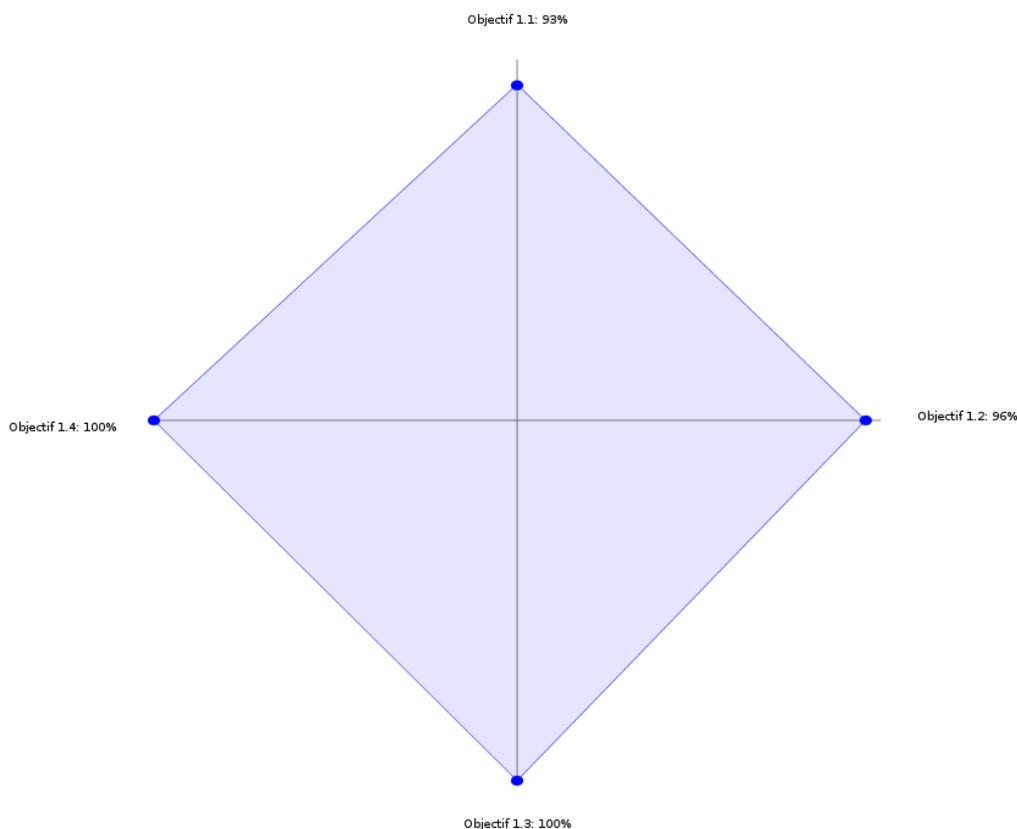
| Champs d'applicabilité            |
|-----------------------------------|
| Adulte                            |
| Ambulatoire                       |
| Enfant et adolescent              |
| Hospitalisation complète          |
| Maladie chronique                 |
| Médecine                          |
| Pas de situation particulière     |
| Patient âgé                       |
| Patient atteint d'un cancer       |
| Patient en situation de handicap  |
| Patient en situation de précarité |
| Programmé                         |
| Psychiatrie et santé mentale      |
| Tout l'établissement              |

Au regard du profil de l'établissement, [106](#) critères lui sont applicables

# Résultats



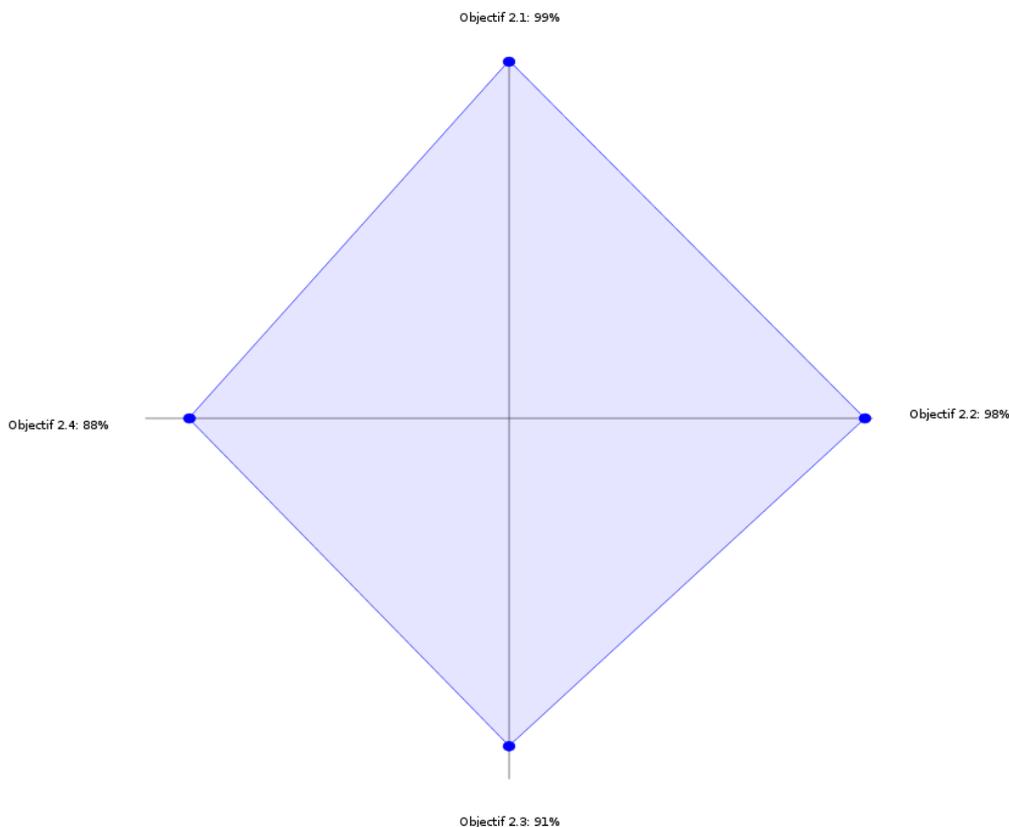
# Chapitre 1 : Le patient



La politique du Centre Hospitalier Sainte Marie Ardèche-Drôme, tout en s'appuyant sur l'expertise en Santé Mentale de l'établissement et sur les valeurs portées par l'Association Hospitalière Sainte Marie (AHSM), s'inscrit dans une démarche volontaire pour plus de démocratie sanitaire et d'affirmation de son ancrage territorial. Cela passe par sa volonté de faire évoluer les conditions d'hospitalisation avec la mise en œuvre d'un projet architectural qui répond aux attentes et besoins en matière hôtelière des patients admis en hospitalisation complète. Tout au long de sa prise en charge, le patient est informé tant au niveau de son projet de soins que de ses droits. En matière d'information, il est à noter l'initiative concrétisée à ce jour des représentants d'usagers siégeant à la Commission des Usagers (CDU) à la réalisation d'un livret d'information à l'intention de l'entourage d'un proche hospitalisé. Par ailleurs, l'implication du patient et de son entourage est recherchée à toutes les étapes de sa prise en charge. Une attention particulière est portée aux prises en charge des enfants et des adolescents, aussi bien en hospitalisation complète qu'en ambulatoire compte tenu de leurs spécificités. Les habitudes de vie du patient sont prises comme celles de son entourage, notamment sur la dimension sociale. Il en est de même pour la recherche ou le recueil de son consentement. Le respect du patient sur le plan de la dignité, de l'intimité, de la confidentialité et du respect des libertés individuelles est effectif. Cela a pu être observé notamment, dans les relations avec les professionnels. Dans ce cadre, la liberté aller et venir des patients est effective avec la mise en place d'une carte d'accès remise au patient en hospitalisation libre. Elle peut être remise aux patients hospitalisés sans consentement au regard de l'évolution de leur état de santé. Sur les conditions d'accueil hôtelier, l'établissement est engagé dans la reconstruction de quatre secteurs de soins avec des opérations tiroirs impactant les séjours des patients. A cela, il convient également d'ajouter les effets découlant de la gestion de l'épidémie de la Covid 19. Cela a nécessité la création

d'un secteur dédié aux patients positifs dans une unité d'admission, avec de fait une réduction des capacités d'accueil des patients. Pour autant, la vigilance de l'établissement a été attirée sur la gestion des chambres partagées, notamment en termes de cohabitation. Les conditions d'accueil et de prise en charge des patients détenus dans les unités de soins répondent aux bonnes pratiques et sont les mêmes que pour tout autre patient dans le respect des limitations imposées par l'administration pénitentiaire. Concernant la prise en charge de la douleur, les résultats montrent l'engagement de l'établissement dans ce domaine. Des outils d'évaluation et des protocoles de prise en charge de la douleur sont disponibles et accessibles aux professionnels. Cependant, pour la prescription médicale, la précision d'un seuil de déclenchement en cas de prescription si besoin, la traçabilité de la réévaluation de la douleur à l'aide d'une échelle de mesure et l'engagement de l'initiative infirmière au regard des protocoles existants ne sont pas toujours retrouvés. L'information du patient sur la possibilité de désigner une personne de confiance est effective. Cependant, en cas de désignation d'une personne de confiance par le patient, le recueil de l'accord de la personne désignée n'est pas toujours réalisé comme l'observation des dossiers consultés durant la visite l'a montrée. Cela a été identifié par l'établissement avec un rappel des bonnes pratiques dans le livret d'accueil. Par ailleurs, en ambulatoire, il a été constaté qu'à ce jour, il n'existe pas de document spécifique remis au patient lui indiquant les événements indésirables possibles pouvant survenir et la conduite à tenir en cas de survenue.

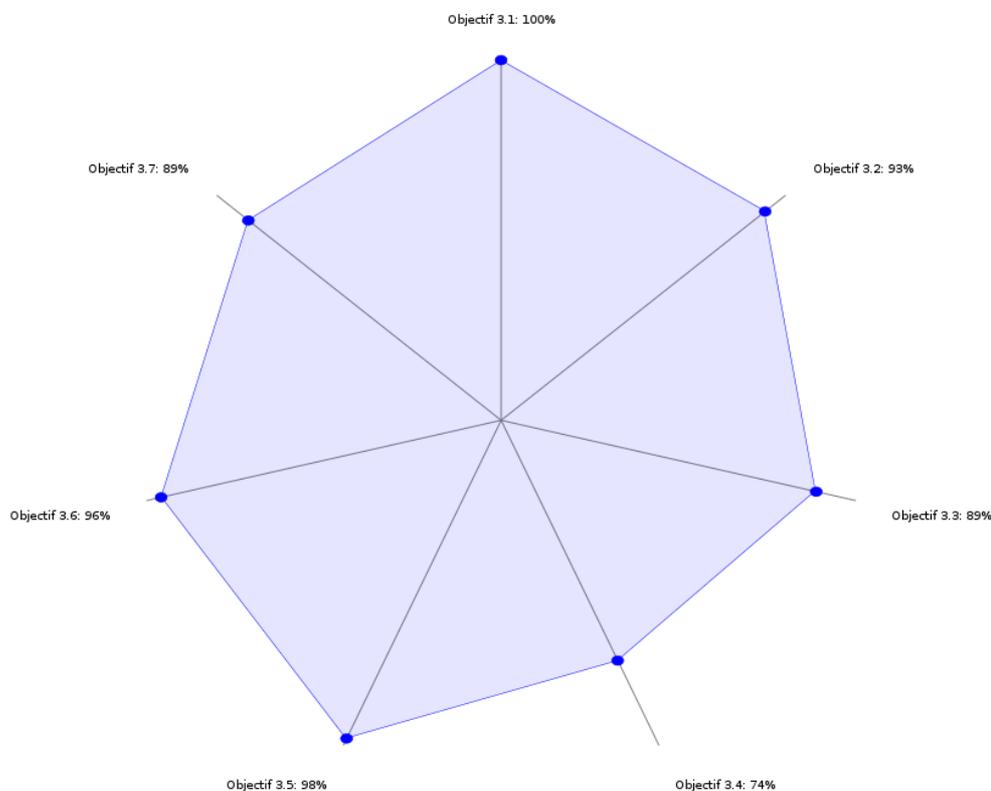
## Chapitre 2 : Les équipes de soins



La pertinence des parcours patients et des actes est argumentée au sein des équipes au regard des recommandations de bonnes pratiques et de l'expertise de chaque membre de l'équipe soignante. Les situations complexes font l'objet de réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP). Les prescriptions médicamenteuses sont conformes aux protocoles en place ou recommandations professionnelles, notamment chez le sujet âgé. La pertinence des prescriptions d'antibiotiques répond également aux attendus en matière de bonnes pratiques d'antibiothérapie avec notamment une traçabilité de la réévaluation de la prescription entre la 24<sup>ème</sup> et la 72<sup>ème</sup> heure. Une formation des prescripteurs est organisée de façon régulière. Le recours à des mesures restrictives de liberté telles que l'isolement et la contention est argumenté et réévalué dans le respect des bonnes pratiques et des obligations réglementaires. Dans ces situations, le respect de la dignité et de l'intimité a pu être observé lors de la visite ainsi que la volonté d'informer l'entourage du patient sur la mise en place de ces mesures. Pour les patients détenus hospitalisés, la mise en place de ces mesures est strictement corrélée et limitée à leur état clinique. La coordination et la continuité de la prise en charge sont soutenues par des organisations de travail en équipe, programmées de façon régulière sur la semaine. De même, cette coordination est facilitée par une traçabilité en temps réel du dossier patient informatisé comme l'examen des dossiers consultés pendant la visite a pu le montrer. Par ailleurs, pour faciliter l'inclusion sociale et éviter la rupture du parcours patient, l'établissement a créé et mis en place des postes d'infirmiers référents parcours complexe. Ces derniers viennent en appui des équipes dès la sortie et jusqu'au moment où le niveau d'autonomie est jugé satisfaisant. La continuité de la prise en charge est facilitée par la remise le jour de la sortie du patient de la lettre de liaison, également adressée au médecin traitant avec l'accord du patient. Le taux de remise de la lettre de sortie est un indicateur suivi par l'établissement. Il convient d'ajouter l'adressage

d'une fiche de liaison infirmière aux professionnels concernés. La prise en charge somatique des patients est organisée et fait l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'hospitalisation ainsi que lors du suivi ambulatoire. En matière de maîtrise des risques liés aux pratiques existantes, des indicateurs de suivi sont en place. Ils font l'objet de tableaux de bords mensuels à l'attention des cadres de santé de proximité, responsables de leur pilotage. La prise en charge médicamenteuse, la gestion des médicaments à risque et la prévention des infections associées aux soins sont organisées avec de nombreuses procédures et protocoles en place. Cependant, il a été observé dans plusieurs unités des écarts aux bonnes pratiques, en particulier sur l'identification des médicaments dans les armoires à pharmacie et sur l'identification du patient sur certains piluliers journaliers réalisée de façon manuscrite avec un risque d'erreur lors du recopiage. De même, il a été observé des préparations anticipées de solutés buvables. A la suite de ces observations, l'établissement s'est attaché durant la visite à repréciser aux professionnels les bonnes pratiques d'administration. Concernant les médicaments à risque, l'établissement a défini sa liste des médicaments à risques. Cependant, l'identification de ces médicaments n'a pas été retrouvée dans toutes les unités visitées et donc avec un risque de moindre vigilance quant à leur utilisation par les infirmiers. Il est à noter que durant la visite, une régularisation de l'identification des médicaments à risque a été engagée par le pharmacien. Cette régularisation a été constatée en visite. La sensibilisation ou la formation des infirmiers à ces risques particuliers n'étaient pas engagées, en raison notamment du temps consacré à la gestion de la crise sanitaire. L'attention de l'établissement a été attirée sur la question de la prévention des infections associées aux soins. Il a été observé des pratiques non conformes, notamment sur l'hygiène des mains (port des bijoux et vernis à ongles) et sur le port de vêtements personnels en service. La réflexion sur la conciliation médicamenteuse est engagée sans mise en œuvre sous le format attendu, faute d'accès à une troisième source de données. Pour autant, l'établissement a défini des cibles prioritaires, notamment les populations sensibles (personnes âgées, mineurs). Une attention particulière est portée au traitement à l'entrée du patient avec une analyse pharmaceutique de niveau 1 ou 2 selon la typologie des patients et la production d'avis pharmaceutique. L'évaluation du risque suicidaire est organisée et effective. Les professionnels y sont attentifs sur le plan clinique. Ils peuvent s'aider d'échelles de mesure. L'établissement développe des formations sur le risque suicidaire. De plus, il a été mis en place un groupe de travail sur la prévention du risque suicidaire. La gestion des événements indésirables associés aux soins (EIAS) est partagée à tous les niveaux d'action et de décision. Il existe une culture du signalement dans l'établissement et l'analyse des EIAS est conduite selon une méthodologie définie qui associe les professionnels concernés. Les plans d'action qui en découlent sont mis en œuvre sur le terrain par les cadres de santé en lien avec la direction qualité/gestion des risques. Sur la prévention et la gestion d'éventuelles situations de violence, elles sont anticipées dans certaines unités de soins dans le cadre des relations de soins contractées avec les patients concernés par ces épisodes. Une traçabilité de cette situation est retrouvée dans le dossier patient sans formalisme particulier.

## Chapitre 3 : L'établissement



La politique et la stratégie du Centre Hospitalier Sainte-Marie - Ardèche - Drôme sont formalisées dans le projet d'établissement 2021/2025. L'établissement a défini ses orientations en cohérence avec le territoire Ardèche-Drôme défini par l'autorité de tutelle. Son implication dans l'élaboration du Projet de Territoire en Santé Mentale et sa participation à la définition des parcours de santé sur le territoire, avec notamment la création d'un poste de coordonnateur des parcours des usagers (CPU), en font un acteur identifié, reconnu et incontournable. La structuration de l'engagement du patient au niveau institutionnel est inscrite dans le projet d'établissement avec notamment le développement de l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) tant en matière de formation des professionnels que d'élaboration de programmes d'éducation. De même, la promotion de la pair-aidance est un objectif fixé dans le projet des usagers voulu par la commission des usagers (CDU). Cependant, la sollicitation et la mobilisation de l'expertise des patients tant au niveau individuel qu'institutionnel ne sont pas effectives au jour de la visite. En matière de bientraitance et de prévention de la maltraitance, l'établissement veille au respect des droits des patients. Dans ce domaine, il a pu être observé que les organisations et les pratiques en place favorisaient ce respect, notamment chez les personnes vulnérables, chez les détenus hospitalisés et chez les patients faisant l'objet de restriction de liberté en raison de leur état clinique. Il est à noter l'initiative prise par l'établissement de conduire un audit croisé sur les perceptions de la bientraitance au sein de l'établissement avec une participation significative des professionnels et des patients. Toujours sur ce thème, il convient de mentionner les travaux du comité d'éthique tout comme l'engagement par l'établissement de la formation OMEGA sur la prévention de la violence. Sur l'implication des représentants des usagers (RU) et des associations de patients, ceux-ci disposent de tous les éléments pour mener à bien leur mission. Les RU sont parfaitement intégrés dans tous les projets en cours, y compris sur le projet architectural.

Des actions de sensibilisation et d'information auprès des patients ne sont pas organisées à ce jour dans l'établissement malgré l'ouverture de la direction à ces interventions. Les RU rencontrés lors de la visite ne souhaitent pas s'engager sur ce projet, jugé difficile en ce moment et demandant certaines compétences. Le travail en équipe tout comme le développement des compétences sont favorisés avec l'organisation au niveau institutionnel de dispositions permettant l'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP). De nombreuses équipes en bénéficient aujourd'hui. Toutefois, il n'existe pas à ce jour au niveau institutionnel de démarche spécifique de type PACTE ou autre dispositif. Sur cette articulation du travail en équipe, les organisations du travail avec des équipes fixes de jour comme de nuit pourraient bénéficier de ces mesures comme par exemple sur le circuit du médicament. Sur les compétences, la mise en œuvre des plans de formation annuels intègre les orientations voulues par l'établissement comme par exemple les masters infirmiers en pratiques avancées. Une politique sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) a été formalisée dans le projet social du nouveau projet d'établissement. Cette politique s'attache à promouvoir des actions favorisant l'exercice professionnel mais aussi la vie en dehors du travail avec des enjeux importants en termes d'effectifs et de recrutement notamment sur le plan médical. De même, le management des équipes par les cadres de proximité fait l'objet d'actions précises tant en termes de formation que de pilotage des unités. Par ailleurs, la gestion des conflits interpersonnels ou au sein des équipes fait l'objet de différents dispositifs d'accompagnement internes ou externes bien repérés par les professionnels comme l'ont montrées les rencontres durant la visite. Dans ce domaine, deux professionnels ont été formés à cet accompagnement. La gouvernance a inscrit son pilotage dans un management par la qualité et la sécurité des soins. Ce pilotage se traduit par des évaluations de pratiques professionnelles (EPP) portées par les équipes. De même, les initiatives des professionnels sont favorisées dans le cadre d'appels à projets internes au sein de l'association. A titre d'exemple, il convient de mentionner la création par les professionnels du CHSM de Privas du jeu de société « PSYCHA'QUIZ » sur le parcours patient en ambulatoire à des fins d'amélioration des habiletés sociales. Cependant, la culture sécurité des soins des professionnels n'a pas été évaluée de façon formalisée. La politique qualité et sécurité des soins s'appuie également sur une cartographie des risques actualisée et finalisée dans des plans d'action adaptés à chaque unité. Des indicateurs de suivi, IQSS et autres, sont en place et suivis sous la forme de tableaux de bords institutionnels et déclinés dans chaque unité. Cela a pu être apprécié durant la visite, notamment sur les indicateurs de suivi des situations d'isolement et de contention. Les recommandations de bonnes pratiques sont diffusées et accessibles aux professionnels. Cependant, des revues de pertinence n'ont pu être conduites récemment en raison de la crise sanitaire mais aussi des tensions existantes sur les effectifs, en particulier médicaux. Sur la gestion des risques, il convient de souligner la maîtrise de la prise en charge des urgences vitales au sein de l'établissement. De même, la gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles est maîtrisée comme cela a été démontré avec la crise sanitaire liée à la COVID 19.

# Table des Annexes

- Annexe 1. Liste des établissements géographiques rattachées à la démarche
- Annexe 2. Synthèse des activités réalisées par l'établissement en 2022
- Annexe 3. Programme de visite

## Annexe 1. Liste des établissements géographiques rattachées à la démarche

| Type de structure          | N° FINESS | Nom de l'établissement                        | Adresse   |
|----------------------------|-----------|---|---|
| Établissement juridique    | 630786754 | ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE         | 12 rue de l'hermitage-cs20099<br>Cs 20099<br>63407 CHAMALIERES FRANCE |
| Établissement principal    | 070780317 | CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE PRIVAS        | 19 cours du temple<br>Bp 241<br>07002 PRIVAS FRANCE                   |
| Établissement géographique | 260006655 | HOPITAL DE JOUR ENFANTS MONTELIMAR            | 3 rue des jesuites<br>26200 Montelimar FRANCE                         |
| Établissement géographique | 260005277 | HDJ- ADULTES LE THEATRE MONTELIMAR            | 4 place du theatre<br>26200 Montelimar FRANCE                         |
| Établissement géographique | 070786363 | HOPITAL DE JOUR DE PSYCHIATRIE ADULTE ANNONAY | Rue saint prix barou<br>07100 ANNONAY FRANCE                          |
| Établissement géographique | 070786355 | CLINIQUE PSYCHIATRIQUE J. CHIRON              | Rue saint prix barou<br>07100 ANNONAY FRANCE                          |
| Établissement géographique | 070785464 | HOPITAL DE JOUR DE PEDOPSYCHIATRIE AUBENAS    | Rue henri dunant<br>07200 Aubenas FRANCE                              |
| Établissement géographique | 070785456 | HOPITAL DE JOUR DE PEDOPSYCHIATRIE ANNONAY    | Rue de la gendarmerie<br>07104 ANNONAY FRANCE                         |
| Établissement géographique | 070005061 | HOPITAL DE JOUR ADULTE AUBENAS                | 6 allees de sion<br>07200 Aubenas FRANCE                              |
| Établissement géographique | 070004593 | HOPITAL DE JOUR ADULTES LE TEIL               | 45 boulevard jean jaures<br>07400 Le Teil FRANCE                      |
| Établissement géographique | 260006424 | CMP DE PEDOPSYCHIATRIE MONTELIMAR             | 3 rue des jesuites<br>26200 Montelimar FRANCE                         |
| Établissement géographique | 260019906 | CMP ENFANTS PIERRELATTE                       | 16 allée georges bernanos<br>26700 PIERRELATTE FRANCE                 |
| Établissement géographique | 070007042 | CATTP ADULTES « LE FIL D'ARIANE »             | 10 rue du dr bourret<br>07000 PRIVAS FRANCE                           |

|                            |           |  |   |
|----------------------------|-----------|--|---|
| Établissement géographique | 260019302 | URGENCES<br>PSYCHIATRIQUES<br>MONTELMAR      | Quartier beausseret<br>26200 MONTELMAR FRANCE                           |
| Établissement géographique | 070006812 | CATTP POUR ENFANTS<br>"LE FIL DE SOI"        | Avenue jean moulin<br>07700 BOURG ST ANDEOL FRANCE                      |
| Établissement géographique | 070006846 | HJ ADULTES PRIVAS                            | 17 cours du temple<br>07002 PRIVAS FRANCE                               |
| Établissement géographique | 070006820 | CATTP RESTAURANT<br>THERAPEUTIQUE<br>ANNONAY | 19 rue saint prix barou<br>07100 ANNONAY FRANCE                         |
| Établissement géographique | 070006838 | HOPITAL DE JOUR VILLA<br>SOPHIE              | 10-12 rue du docteur bourret<br>07000 PRIVAS FRANCE                     |
| Établissement géographique | 070006465 | HOPITAL DE JOUR<br>ENFANTS PRIVAS            | 35 avenue de chomercac<br>07000 PRIVAS FRANCE                           |
| Établissement géographique | 070785308 | CMP ENFANTS PRIVAS                           | 35 avenue de chomercac<br>07000 Privas FRANCE                           |
| Établissement géographique | 070005301 | CATTP ENFANTS PRIVAS                         | 35 avenue de chomercac<br>07000 Privas FRANCE                           |
| Établissement géographique | 070002399 | CMP ADULTES PRIVAS                           | 33 avenue de chomercac<br>07000 Privas FRANCE                           |
| Établissement géographique | 070785241 | CMP ENFANTS LE<br>CHEYLARD                   | Avenue de la liberation<br>07160 Le Cheylard FRANCE                     |
| Établissement géographique | 070003199 | CMP ADULTES LE<br>CHEYLARD                   | Avenue de la liberation<br>07160 Le Cheylard FRANCE                     |
| Établissement géographique | 070785282 | CMP ADULTES<br>LARGENTIERE                   | 1 rue de la république<br>07110 Largentiere FRANCE                      |
| Établissement géographique | 070005277 | CMP ENFANTS<br>LAMASTRE                      | 18 rue ferdinand herold - residence le<br>doux<br>07270 Lamastre FRANCE |
| Établissement géographique | 070785258 | CMP ADULTES<br>LAMASTRE                      | 18 rue ferdinand herold - residence le<br>doux<br>07270 Lamastre FRANCE |
| Établissement géographique | 070005319 | CMP ENFANTS LA<br>VOULTE                     | 197 quai Jean Jaures<br>07800 La Voulte Sur Rhone FRANCE                |
| Établissement              |           | CATTP ENFANTS LA                             | 474 avenue jean moulin  |

|                            |           |   |  |
|----------------------------|-----------|---|--|
| géographique               | 070005269 | PETITE BOBINE                                 | 07500 Guilhaerand Granges FRANCE                       |
| Établissement géographique | 070785316 | CMP ENFANTS BOURG SAINT ANDEOL                | Avenue jean moulin<br>07700 Bourg Saint Andeol FRANCE  |
| Établissement géographique | 070785266 | CMP ENFANTS ET ADOLESCENTS DE SION AUBENAS    | 12 bis allees de sion<br>07200 Aubenas FRANCE          |
| Établissement géographique | 070785209 | CMP ADULTES AUBENAS                           | 6 allees de sion<br>07200 Aubenas FRANCE               |
| Établissement géographique | 070785217 | CMP ENFANTS ANNONAY                           | Rue de la gendarmerie<br>07104 ANNONAY FRANCE          |
| Établissement géographique | 070785183 | CMP ADULTES ANNONAY                           | Rue saint prix barou<br>07100 ANNONAY FRANCE           |
| Établissement géographique | 260017538 | CMP ADULTES PIERRELATTE                       | 2 ter rue leonard de vinci<br>26700 Pierrelatte FRANCE |
| Établissement géographique | 260017553 | CMP ADULTES                                   | 28 rue andre ducatez<br>26200 Montelimar FRANCE        |
| Établissement géographique | 260021530 | CATTP ADULTES MONTELMAR                       | 4 Place du Théâtre<br>26200 MONTELMAR FRANCE           |
| Établissement géographique | 070008107 | CATTP ENFANTS ANNONAY                         | Rue de la gendarmerie<br>07100 ANNONAY FRANCE          |
| Établissement géographique | 070003348 | CATTP ADULTES AUBENAS                         | 6 allée de sion<br>07200 AUBENAS FRANCE                |
| Établissement principal    | 070780317 | CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE PRIVAS        | 19 cours du temple<br>Bp 241<br>07002 PRIVAS FRANCE    |
| Établissement géographique | 260006655 | HOPITAL DE JOUR ENFANTS MONTELMAR             | 3 rue des jesuites<br>26200 Montelimar FRANCE          |
| Établissement géographique | 260005277 | HDJ- ADULTES LE THEATRE MONTELMAR             | 4 place du theatre<br>26200 Montelimar FRANCE          |
| Établissement géographique | 070786363 | HOPITAL DE JOUR DE PSYCHIATRIE ADULTE ANNONAY | Rue saint prix barou<br>07100 ANNONAY FRANCE           |
| Établissement géographique | 070786355 | CLINIQUE PSYCHIATRIQUE J. CHIRON              | Rue saint prix barou<br>07100 ANNONAY FRANCE           |

|                            |           |  |   |
|----------------------------|-----------|--|---|
| Établissement géographique | 070785464 | HOPITAL DE JOUR DE PEDOPSYCHIATRIE AUBENAS | Rue henri dunant<br>07200 Aubenas FRANCE              |
| Établissement géographique | 070785456 | HOPITAL DE JOUR DE PEDOPSYCHIATRIE ANNONAY | Rue de la gendarmerie<br>07104 ANNONAY FRANCE         |
| Établissement géographique | 070005061 | HOPITAL DE JOUR ADULTE AUBENAS             | 6 allees de sion<br>07200 Aubenas FRANCE              |
| Établissement géographique | 070004593 | HOPITAL DE JOUR ADULTES LE TEIL            | 45 boulevard jean jaures<br>07400 Le Teil FRANCE      |
| Établissement géographique | 260006424 | CMP DE PEDOPSYCHIATRIE MONTELIMAR          | 3 rue des jesuites<br>26200 Montelimar FRANCE         |
| Établissement géographique | 260019906 | CMP ENFANTS PIERRELATTE                    | 16 allée georges bernanos<br>26700 PIERRELATTE FRANCE |
| Établissement géographique | 070007042 | CATTP ADULTES « LE FIL D'ARIANE »          | 10 rue du dr bourret<br>07000 PRIVAS FRANCE           |
| Établissement géographique | 260019302 | URGENCES PSYCHIATRIQUES MONTELIMAR         | Quartier beausseret<br>26200 MONTELIMAR FRANCE        |
| Établissement géographique | 070006812 | CATTP POUR ENFANTS "LE FIL DE SOI"         | Avenue jean moulin<br>07700 BOURG ST ANDEOL FRANCE    |
| Établissement géographique | 070006846 | HJ ADULTES PRIVAS                          | 17 cours du temple<br>07002 PRIVAS FRANCE             |
| Établissement géographique | 070006820 | CATTP RESTAURANT THERAPEUTIQUE ANNONAY     | 19 rue saint prix barou<br>07100 ANNONAY FRANCE       |
| Établissement géographique | 070006838 | HOPITAL DE JOUR VILLA SOPHIE               | 10-12 rue du docteur bourret<br>07000 PRIVAS FRANCE   |
| Établissement géographique | 070006465 | HOPITAL DE JOUR ENFANTS PRIVAS             | 35 avenue de chomerac<br>07000 PRIVAS FRANCE          |
| Établissement géographique | 070785308 | CMP ENFANTS PRIVAS                         | 35 avenue de chomerac<br>07000 Privas FRANCE          |
| Établissement géographique | 070005301 | CATTP ENFANTS PRIVAS                       | 35 avenue de chomerac<br>07000 Privas FRANCE          |

|                            |           |  |  |
|----------------------------|-----------|--|--|
| Établissement géographique | 070002399 | CMP ADULTES PRIVAS                         | 33 avenue de chomerac<br>07000 Privas FRANCE                         |
| Établissement géographique | 070785241 | CMP ENFANTS LE CHEYLARD                    | Avenue de la liberation<br>07160 Le Cheylard FRANCE                  |
| Établissement géographique | 070003199 | CMP ADULTES LE CHEYLARD                    | Avenue de la liberation<br>07160 Le Cheylard FRANCE                  |
| Établissement géographique | 070785282 | CMP ADULTES LARGENTIERE                    | 1 rue de la république<br>07110 Largentiere FRANCE                   |
| Établissement géographique | 070005277 | CMP ENFANTS LAMASTRE                       | 18 rue ferdinand herold - residence le doux<br>07270 Lamastre FRANCE |
| Établissement géographique | 070785258 | CMP ADULTES LAMASTRE                       | 18 rue ferdinand herold - residence le doux<br>07270 Lamastre FRANCE |
| Établissement géographique | 070005319 | CMP ENFANTS LA VOULTE                      | 197 quai Jean Jaures<br>07800 La Voulte Sur Rhone FRANCE             |
| Établissement géographique | 070005269 | CATTP ENFANTS LA PETITE BOBINE             | 474 avenue jean moulin<br>07500 Guilhaud Granges FRANCE              |
| Établissement géographique | 070785316 | CMP ENFANTS BOURG SAINT ANDEOL             | Avenue jean moulin<br>07700 Bourg Saint Andeol FRANCE                |
| Établissement géographique | 070785266 | CMP ENFANTS ET ADOLESCENTS DE SION AUBENAS | 12 bis allees de sion<br>07200 Aubenas FRANCE                        |
| Établissement géographique | 070785209 | CMP ADULTES AUBENAS                        | 6 allees de sion<br>07200 Aubenas FRANCE                             |
| Établissement géographique | 070785217 | CMP ENFANTS ANNONAY                        | Rue de la gendarmerie<br>07104 ANNONAY FRANCE                        |
| Établissement géographique | 070785183 | CMP ADULTES ANNONAY                        | Rue saint prix barou<br>07100 ANNONAY FRANCE                         |
| Établissement géographique | 260017538 | CMP ADULTES PIERRELATTE                    | 2 ter rue leonard de vinci<br>26700 Pierrelatte FRANCE               |
| Établissement géographique | 260017553 | CMP ADULTES                                | 28 rue andre ducatez<br>26200 Montelimar FRANCE                      |

## Annexe 2. Synthèse des activités réalisées par l'établissement en 2022

| Catégorie / Champs d'applicabilité / Donnée de profil  | Valeur |
|--|--------|
| Autorisations  |        |
| Urgences   |        |
| Existence d'un soignant d'accueil et d'orientation   |        |
| Si oui, l'accueil et l'orientation sont réalisés par IAO (infirmière d'accueil et d'orientation) ou par MAO (médecin d'accueil et d'orientation) |        |
| Existence de Structure des urgences générales  |        |
| Existence de Structure des urgences pédiatriques   |        |
| Hospitalisation à domicile   |        |
| Présence d'une astreinte opérationnelle soignante H24 et 7/7 (IDE se déplaçant au domicile)  |        |
| Autorisation de Médecine en HAD  |        |
| Autorisation d' Obstétrique en HAD   |        |
| Autorisation de SSR en HAD   |        |
| Autorisation de Prise en charge du cancer en HAD   |        |
| Tout l'établissement   |        |
| Existence d'une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) dans votre établissement  |        |
| Existence d'une solution d'informatisation du circuit du médicament à la PUI   |        |
| Existence d'Unité de préparation des médicaments de chimiothérapie anticancéreuse  |        |
| SAMU-SMUR  |        |
| Existence de SMUR général  |        |
| Existence de SMUR pédiatrique  |        |
| Existence d'Antenne SMUR   |        |
| Existence d'un SAMU  |        |
| Soins critiques  |        |
| Présence de service de Réanimation (y compris soins intensifs et surveillance continue)  |        |
| Présence de Réanimation enfant (hors néonatalogie)   |        |

|  |   |
|--|---|
| Présence d'Unité de soins intensifs en cardiologie (USIC)                                    |   |
| Présence d'Unité de surveillance continue (SC) adulte  |   |
| Présence d'Unité de surveillance continue (SC) enfant  |   |
| Médecine   |   |
| Autorisation de Traitement de l'insuffisance rénale chronique (hors péritonéale) en centre   |   |
| Autorisation de Traitement de l'insuffisance rénale chronique (péritonéale)                  |   |
| Patient atteint d'un cancer  |   |
| Autorisation de Traitement des affections cancéreuses par chimiothérapie                     |   |
| Autorisation de Traitement des affections cancéreuses par radiothérapie (dont curiethérapie) |   |
| Chirurgie et interventionnel   |   |
| Autorisation de Chirurgie cardiaque  |   |
| Autorisation d'Activité interventionnelle en cardiologie                                     |   |
| Autorisation de Neurochirurgie   |   |
| Autorisation d'Activité interventionnelle en neurologie                                      |   |
| Autorisation d'Activité de greffe  |   |
| Activité Urgences  |   |
| Urgences   |   |
| Nombre total de passages aux urgences dans l'année pour des patients de plus de 80 ans       | 0 |
| Nombre de passages aux urgences générales  | 0 |
| Nombre de passages aux urgences pédiatriques   | 0 |
| SAMU-SMUR  |   |
| Nombre de Dossiers de Régulation Médicale (DRM)  | 0 |
| Activité Hospitalière MCO  |   |
| Soins de longue durée  |   |
| Nombre de patients PEC durant l'année écoulée par une équipe mobile de gériatrie             | 0 |
| Médecine   |   |
| Nombre de lit en Hospitalisation complète en Médecine  | 0 |

|  |   |
|--|---|
| Chirurgie et interventionnel   |   |
| Nombre de lit en Hospitalisation complète en Chirurgie                   | 0 |
| Maternité  |   |
| Nombre de lit en Hospitalisation complète en Gynécologie-Obstétrique     | 0 |
| Ambulatoire  |   |
| Nombre de places en Hospitalisation partielle en Médecine                | 0 |
| Nombre de places en Hospitalisation partielle en Chirurgie               | 0 |
| Nombre de places en hospitalisation partielle en Gynécologie-Obstétrique | 0 |
| Tout l'établissement   |   |
| Nombre de séances en hospitalisation partielle en Médecine               | 0 |
| Enfant et adolescent   |   |
| Nombre de lit en Hospitalisation complète en Pédiatrie                   | 0 |
| Nombre de places en Hospitalisation partielle en Pédiatrie               | 0 |
| Patient âgé  |   |
| Nombre de lit en Hospitalisation complète en Gériatrie                   | 0 |
| Nombre de places en Hospitalisation partielle en Gériatrie               | 0 |
| Urgences   |   |
| Nombre de lit en UHCD  | 0 |
| Activité Hospitalière SSR  |   |
| Soins de suite et réadaptation   |   |
| Nombre de lit en Hospitalisation complète en SSR                         | 0 |
| Nombre de places en Hospitalisation partielle en SSR                     | 0 |
| Activité Hospitalière SLD  |   |
| Soins de longue durée  |   |
| Nombre de lit en Hospitalisation complète en SLD                         | 0 |
| Activité Accident Vasculaires Cérébraux (AVC)                            |   |
| Chirurgie et interventionnel   |   |
| Nombre de lits de l'Unité Neuro-Vasculaire (UNV)                         | 0 |
| Activité Hospitalière PSY  |   |

|   |         |
|---|---------|
| Psychiatrie et santé mentale  |         |
| Nombre de lit en Psychiatrie générale en hospitalisation à temps plein                | 236     |
| Nombre de lit en Psychiatrie infanto-juvénile en hospitalisation à temps plein        | 0       |
| Nombre de lit en Psychiatrie en milieu pénitentiaire en hospitalisation à temps plein | 0       |
| Nombre Total de lit en Psychiatrie en hospitalisation à temps plein                   | 236     |
| Nombre de lit en Psychiatrie générale en hospitalisation de jour                      | 87      |
| Nombre de lit en Psychiatrie infanto-juvénile en hospitalisation de jour              | 41      |
| Nombre de lit en Psychiatrie en milieu pénitentiaire en hospitalisation de jour       | 0       |
| Nombre Total de lit en Psychiatrie en hospitalisation de jour                         | 128     |
| Nombre de CATTP en Psychiatrie générale   | 5       |
| Nombre de CATTP en Psychiatrie infanto-juvénile                                       | 3       |
| Nombre de CATTP en Psychiatrie en milieu pénitentiaire                                | 0       |
| Nombre Total de CATTP en Psychiatrie  | 8       |
| Nombre de CMP en Psychiatrie générale   | 62,293  |
| Nombre de CMP en Psychiatrie infanto-juvénile   | 39,102  |
| Nombre Total de CMP en Psychiatrie  | 101,395 |
| Sites opératoires et salles d'intervention  |         |
| Chirurgie et interventionnel  |         |
| Nombre total de salles (d'intervention ou d'exploration) des sites (calculé)          | 0       |
| Ambulatoire   |         |
| Nombre de salles dédiées à la chirurgie ambulatoire                                   | 0       |
| Activité Hospitalière HAD   |         |
| Hospitalisation à domicile  |         |
| Nombre total de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD             | 0       |

### Annexe 3. Programme de visite

| Nb | Méthode          | Sous-méthode                                   | Champs d'applicabilité   | Description traceur  |
|----|------------------|--|--|--|
| 1  | Audit système    | Maitrise des risques                           |  |  |
| 2  | Audit système    | Entretien Professionnel                        |  |  |
| 3  | Audit système    | Entretien Professionnel                        |  |  |
| 4  | Audit système    | Entretien Professionnel                        |  |  |
| 5  | Audit système    | Entretien Professionnel                        |  |  |
| 6  | Audit système    | Entretien Professionnel                        |  |  |
| 7  | Audit système    | Entretien Professionnel                        |  |  |
| 8  | Traceur ciblé    | Prévention des infections associées aux soins  |  | Précautions standards                                      |
| 9  | Traceur ciblé    | Prévention des infections associées aux soins  |  | Précautions complémentaires                                |
| 10 | Traceur ciblé    | Circuit du médicament et des produits de santé |  | Médicament à risque Per Os : Prescription à administration |
| 11 | Parcours traceur |  | Tout l'établissement<br>Ambulatoire<br>Patient atteint d'un cancer<br>Patient âgé<br>Patient en situation de handicap<br>Patient en situation de précarité<br>Maladie chronique<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Adulte<br>Programmé |  |
|    |                  |  | Tout l'établissement   |  |

|    |                  |  |  |   |
|----|------------------|--|--|---|
| 12 | Patient traceur  |  | Ambulatoire<br>Patient en situation de handicap<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Adulte<br>Programmé   |   |
| 13 | Traceur ciblé    | Circuit du médicament et des produits de santé |  | Médicaments à risques pers os                           |
| 14 | Parcours traceur |  | Tout l'établissement<br>Ambulatoire<br>Patient atteint d'un cancer<br>Patient âgé<br>Patient en situation de handicap<br>Patient en situation de précarité<br>Maladie chronique<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Adulte<br>Programmé |   |
| 15 | Traceur ciblé    | Prévention des infections associées aux soins  |  | Précautions complémentaires                             |
| 16 | Traceur ciblé    | Gestion des évènements indésirables graves     |  | EIG selon liste ES                                      |
| 17 | Parcours traceur |  | Tout l'établissement<br>Patient âgé<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Pas de situation particulière<br>Hospitalisation complète<br>Programmé  |   |
| 18 | Traceur ciblé    | Circuit du médicament et des produits de santé |  | Antibiotique injectable : Prescription à administration |
| 19 | Audit système    | Dynamique d'amélioration                       |  |   |
| 20 | Traceur ciblé    | Transport intra-hospitalier des patients       |  | Transport interne                                       |

|    |                 |  |  |   |
|----|-----------------|--|--|---|
| 21 | Patient traceur |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Ambulatoire</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Adulte</p> <p>Programmé</p>                            |   |
| 22 | Patient traceur |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Patient âgé</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Hospitalisation complète</p> <p>Programmé</p>          |   |
| 23 | Patient traceur |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Ambulatoire</p> <p>Enfant et adolescent</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Programmé</p>              |   |
| 24 | Patient traceur |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Enfant et adolescent</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Hospitalisation complète</p> <p>Programmé</p> |   |
| 25 | Patient traceur |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Adulte</p> <p>Hospitalisation complète</p> <p>Programmé</p>               |   |
| 26 | Traceur ciblé   | Circuit du médicament et des produits de santé |  | <p>Antibiotiques ou médicament à risque :</p> <p>Prescription à</p> |

|    |                  |  |  |   |
|----|------------------|--|--|---|
|    |                  |  |  | administration  |
| 27 | Patient traceur  |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Adulte</p> <p>Hospitalisation complète</p> <p>Programmé</p>   |   |
| 28 | Traceur ciblé    | Gestion des évènements indésirables graves     |  | EIG selon liste ES                                      |
| 29 | Parcours traceur |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Ambulatoire</p> <p>Enfant et adolescent</p> <p>Patient atteint d'un cancer</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Patient en situation de précarité</p> <p>Maladie chronique</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Programmé</p> |   |
| 30 | Patient traceur  |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Ambulatoire</p> <p>Enfant et adolescent</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Programmé</p>  |   |
| 31 | Patient traceur  |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Ambulatoire</p> <p>Patient âgé</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Programmé</p>   |   |
| 32 | Traceur ciblé    | Circuit du médicament et des produits de santé |  | Antibiotique injectable : Prescription à administration |

|    |                  |  |  |  |
|----|------------------|--|--|--|
| 33 | Parcours traceur |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Ambulatoire</p> <p>Enfant et adolescent</p> <p>Patient atteint d'un cancer</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Patient en situation de précarité</p> <p>Maladie chronique</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Programmé</p> |  |
| 34 | Patient traceur  |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Adulte</p> <p>Hospitalisation complète</p> <p>Programmé</p>   |  |
| 35 | Patient traceur  |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Ambulatoire</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Adulte</p> <p>Programmé</p>  |  |
| 36 | Patient traceur  |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Ambulatoire</p> <p>Enfant et adolescent</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Programmé</p>  |  |
| 37 | Patient traceur  |  | <p>Tout l'établissement</p> <p>Patient âgé</p> <p>Patient en situation de handicap</p> <p>Psychiatrie et santé mentale</p> <p>Hospitalisation complète</p> <p>Programmé</p>  |  |

|    |                  |   |  |                             |
|----|------------------|---|--|-----------------------------|
| 38 | Patient traceur  |   | Tout l'établissement<br>Patient en situation de handicap<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Adulte<br>Hospitalisation complète<br>Programmé  |                             |
| 39 | Parcours traceur |   | Tout l'établissement<br>Ambulatoire<br>Patient atteint d'un cancer<br>Patient âgé<br>Patient en situation de handicap<br>Patient en situation de précarité<br>Maladie chronique<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Adulte<br>Hospitalisation complète<br>Programmé |                             |
| 40 | Patient traceur  |   | Tout l'établissement<br>Ambulatoire<br>Enfant et adolescent<br>Patient en situation de handicap<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Programmé   |                             |
| 41 | Patient traceur  |   | Tout l'établissement<br>Ambulatoire<br>Enfant et adolescent<br>Patient en situation de handicap<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Programmé   |                             |
| 42 | Traceur ciblé    | Prévention des infections associées aux soins |  | Précautions complémentaires |
| 43 | Audit système    | Coordination territoriale                     |  |                             |

|    |                  |                           |   |  |
|----|------------------|---------------------------|---|--|
| 44 | Audit système    | Engagement patient        |   |  |
| 45 | Patient traceur  |                           | Tout l'établissement<br>Ambulatoire<br>Patient en situation de handicap<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Adulte<br>Programmé  |  |
| 46 | Patient traceur  |                           | Tout l'établissement<br>Ambulatoire<br>Enfant et adolescent<br>Patient en situation de handicap<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Programmé  |  |
| 47 | Audit système    | Représentants des usagers |   |  |
| 48 | Parcours traceur |                           | Tout l'établissement<br>Patient atteint d'un cancer<br>Patient âgé<br>Patient en situation de handicap<br>Patient en situation de précarité<br>Maladie chronique<br>Psychiatrie et santé mentale<br>Adulte<br>Hospitalisation complète<br>Programmé |  |
| 49 | Audit système    | Leadership                |   |  |
| 50 | Audit système    | QVT & Travail en équipe   |   |  |
| 51 | Patient traceur  |                           | Tout l'établissement<br>Patient âgé<br>Patient en situation de handicap<br>Psychiatrie et santé mentale   |  |

|    |               |  |                                       |                             |
|----|---------------|--|---------------------------------------|-----------------------------|
|    |               |  | Hospitalisation complète<br>Programmé |                             |
| 52 | Traceur ciblé | Gestion des produits sanguins labiles    |                                       | NON APPLICABLE              |
| 53 | Audit système | Entretien Professionnel                  |                                       |                             |
| 54 | Audit système | Entretien Professionnel                  |                                       |                             |
| 55 | Traceur ciblé | Transport intra-hospitalier des patients |                                       | Transport intra-hospitalier |

---

Retrouvez tous nos travaux sur  
[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

---

